



## avertissement et obligation de remboursement

Par **sergeeff**, le **03/07/2012** à **17:21**

bonjour,voila suite a une erreur d'ecriture sur un cheque"chiffre inversé" mon employeur m'a mis un avertissement pour faute professionnel,il est au courant de la maladie que j'ai aux yeux"oedem maculaire"alors que cela fais 3 ans que je travail pour lui je n'ai passé qu'une seule visite médicale,il m'oblige a lui remboursé mon erreur"doble sanction",il veut que je lui signe un papier pour le remboursement,est ce légal?si je le signe,puis je me retourné contre lui....je travail dans le rachat d'or,il me dis qu'il n'a pas d'assurance pour les bijoux,est ce normal?j'ai aucunes protection sur mon lieu de travail,puis je l'obliger a faire des travaux ?...il 'y a 1 an de cela,j'ai acheté du plaqué or pour un montant de 350 euros que j'ai du lui remboursement a raison de 50 euros par mois retenu sur la paye en etant obliger de signé une lettre sinon j'etais licencié,que dois-je faire?merci de m'aidé

Par **P.M.**, le **03/07/2012** à **18:06**

Bonjour,  
Il s'agirait d'une double sanction mais surtout d'une sanction pécuniaire interdite et si elle a déjà été appliquée, vous pourriez exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes mais tout dépend du document que vous avez signé...